

ARIEGE BIOMETHANE

Projet de méthanisation à Ludiès (09)

PJ N°13 – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Référence : 95930
Date : juin 2018

www.ectare.fr

<p><i>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</i></p>	
--	---

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet (visé par l'art.R.414.19 du code de l'Environnement)**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000, pour des petits projets, lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?** Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite conformément à l'article R.414.23 du code de l'Environnement

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

SARL Ariège Biométhane

Commune et département du projet :

Commune de Ludiès (09)

Adresse du porteur de projet :

3, route de Ludiès

09100 Saint Amadou

Téléphone : 06 70 71 54 71

Nom du projet :

Demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Localisé sur le territoire communal de Ludiès, dans le département de l'Ariège, le site d'étude est implanté à environ 600 mètres à l'est du centre du bourg. La parcelle d'implantation du projet s'étend sur une superficie d'environ 10 ha dont seuls 2ha seront employés dans le cadre du projet.

L'implantation de l'unité de méthanisation est envisagée au sein d'une parcelle agricole, installée à l'angle du croisement de deux routes départementales (RD 30 et RD 306). Le secteur concerné est principalement occupé par des terres agricoles destinées à la culture.

Le projet concerne la création d'une unité de méthanisation qui traitera les effluents d'élevages (fumiers bovin-ovin-équin, lisier bovin), des ensilages et des issues de céréales provenant des exploitations partenaires de la SARL Ariège Biométhane et produira du digestat et du biogaz.

Le digestat sera épandu comme fertilisant sur des parcelles de l'exploitation et d'agriculteurs partenaires situés dans un rayon de 13 Km. Cela permettra de limiter voire supprimer les apports d'engrais chimiques sur les terres de grandes cultures ou les prairies de ces agriculteurs.

Le site retenu pour implanter l'unité de méthanisation est situé au barycentre des exploitations apportées de matières sur un terrain d'un des porteurs de projet, sur la commune de Ludiès à l'intersection de la RD30 et de la RD306. L'installation sera composée de stockages pour les substrats : une fosse à lisier (130m³), un silo (1020m²) de 5 couloirs pour les ensilages et un bâtiment (864m²) pour le stockage des fumiers et des issues de céréales. Ce dernier bâtiment dispose en toiture de panneaux photovoltaïques dont l'électricité produite sera revendue à EDF.

Les intrants seront introduits dans le digesteur par une trémie puis un mélangeur, après avoir été dilués avec du digestat (recirculation 11 900 m³/an), les eaux de pluies (3 000 m³/an) et de l'eau provenant du réseau d'irrigation (4 000 m³/an).

Le substrat sera traité par le digesteur (chauffé, agité de 2 280 m³) avec un temps de séjour de 34j. Puis il poursuivra sa maturation dans le post digesteur (chauffé, agité de 4 923 m³) avec un temps de séjour de 25j. Enfin le digestat sera stocké dans une cuve (agitée, couverte - étanche de 7 263 m³). Le digesteur et le post digesteur sont surmontés d'une membrane (parfaitement étanche avec l'ouvrage) faisant office de gazomètre assurant le stockage temporaire d'un volume de biogaz de 2590 m³ au maximum.

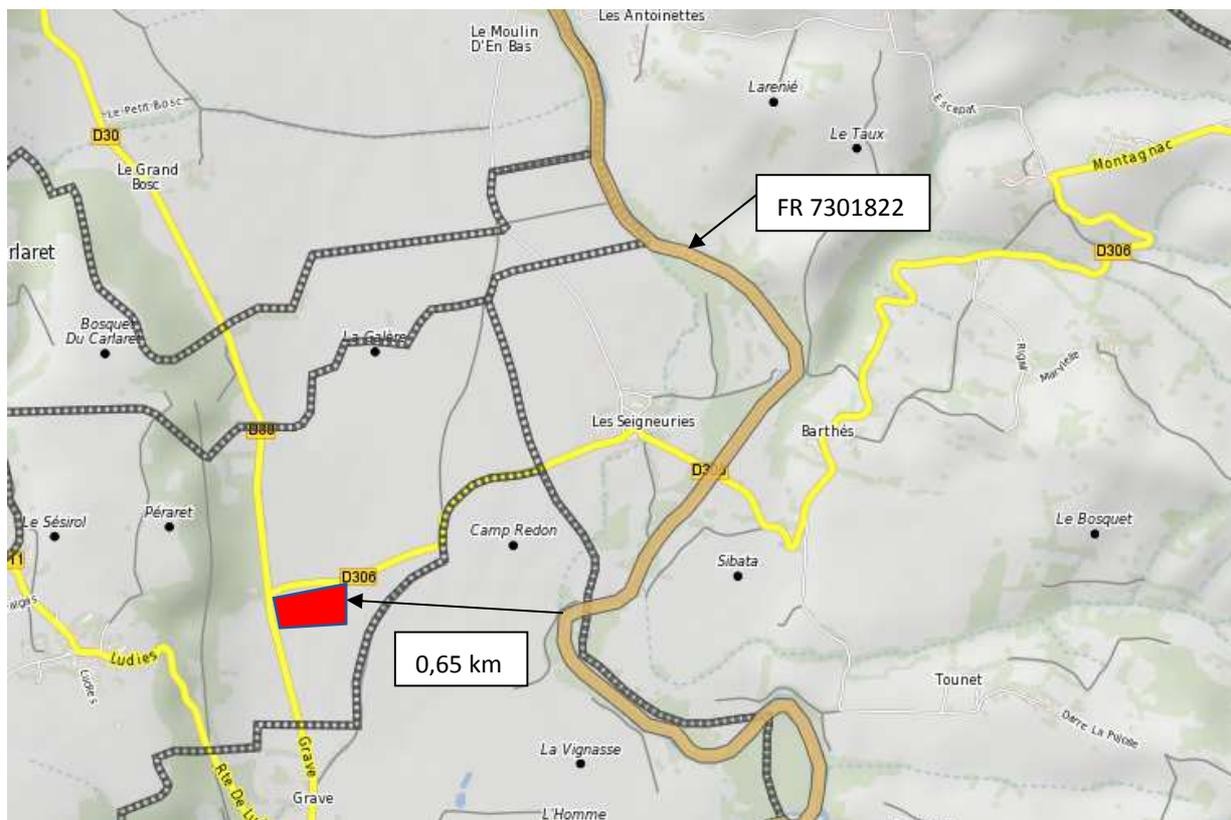
L'installation dispose d'une capacité de stockage des digestats de 6 mois, ce qui permet de l'épandre aux meilleures périodes pour les sols.

La dilution du substrat est obtenue par la recirculation d'une partie du digestat, la collecte des eaux pluie (toiture et ruissellement) et en cas de besoin l'eau du réseau d'irrigation privé de l'exploitation de M. Durand. Une lagune permet de stocker les eaux de pluie de toiture pour alimenter le procédé. Le biogaz sera épuré en biométhane pour répondre aux normes du réseau gaz naturel. Il sera alors injecté dans le réseau GRDF (85 Nm³/h). Une faible partie du biogaz est utilisée pour le chauffage du digesteur afin de garantir une méthanisation mésophile

Un employé assure aux heures ouvrables le fonctionnement, la maintenance et la propreté des installations. Il complète les registres réglementaires de suivi (entrées/ sorties de matières, équipements, ...) et effectue les contrôles périodiques. Hors des heures ouvrables une personne d'astreinte reçoit les signaux d'alerte transmis par le système de contrôle/commande.

La maintenance sera en partie réalisée par le constructeur et celle de l'épuration sera réalisée par le fabricant.

b. Localisation et cartographie



Localisation du site et de la zone Natura 2000 la plus proche (Sce Picto-Occitanie)

Le projet est situé :

Nom des communes : **Ludiès**

N° Département : **09**

X Hors site(s) : **Une zone Natura 2000**

À quelles distances ? **A environ 650 m.**

N° de site :

- **SIC n°FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».**

En fonction de la nature du projet (absence de dérangement, de destruction d'habitat naturel, de source de pollution...) et de sa distance aux sites Natura 2000, il est possible d'aller directement au 3 si manifestement le projet n'a pas d'effet notable sur les sites Natura 2000.

C'est effectivement le cas.

Etant donné la configuration du site, l'éloignement de la zone NATURA 2000 et l'absence de liaison directe (style trame verte et bleue) le projet est déconnecté de cette zone Natura 2000.

3 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : **Aucune**

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus ; reproduction, repos, alimentation...): **Aucune**

L'ensemble des incidences potentielles du projet sur les intérêts visés par l'article L.211-1 du code de l'environnement, ainsi que l'efficacité des mesures mises en œuvre sont synthétisées dans les tableaux suivants.

➤ **SIC n°FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »**

Les habitats

Types de milieux	Présence observée sur les terrains du projet	Présence potentielle sur le site
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Non observés	Non concerné par le projet
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *		Non concerné par le projet
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *		Non concerné par le projet
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)		Non concerné par le projet

Types de milieux	Présence observée sur les terrains du projet	Présence potentielle sur le site
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		Non concerné par le projet
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.		Non concerné par le projet
Pelouses calcaires de sables xériques *		Non concerné par le projet
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		Non concerné par le projet
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		Non concerné par le projet
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *		Non concerné par le projet

Les espèces

Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Présence observée sur les terrains du projet	Présence potentielle sur le site
Mammifères	Rhinolophe euryale	Sédentaire. Espèce sociable présente dans les régions chaudes de plaines et les contreforts montagneux. Préfèrent les paysages karstiques riches en grottes proches de l'eau. Cavernicoles.	Non observés	Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Petit Murin	Sédentaire. Grottes et cavités humides l'hiver. Fréquente les milieux forestiers ouverts, lisières et milieux agricoles avec des haies l'été.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Minioptère de Schreibers	Sédentaire. Espèce cavernicole d'affinité méridionale intimement liée aux zones karstiques. Cavernicole, il vit dans les grottes, carrières, mines, caves, tunnels.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet

Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Présence observée sur les terrains du projet	Présence potentielle sur le site
	Murin à oreilles échanquées	Sédentaire. Milieux boisés feuillus, vallées de basse altitude, milieux ruraux, parcs et jardins. Gîte en caverne l'hiver et parfois dans les bâtiments et arbres en été.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Grand Murin	Sédentaire. Fréquente les forêts de basse et moyenne altitude, ainsi que les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Gîtes souterrains, cavernes et vieux bâtiments.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
Mammifères	Murin de Bechstein	Sédentaire. Préférence pour les forêts de feuillus âgées à sous-bois denses. Présence de ruisseaux, mares ou étangs. Hivernation dans les cavités naturelles des arbres.	Non observés	Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Petit rhinolophe	Sédentaire. Colonise les plaines et vallées chaudes de montagne moyenne. Liée aux forêts de feuillus ou mixte et à la présence d'eau. Hibernation en cavités souterraines et dans les combes de grands bâtiments.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Grand rhinolophe	Sédentaire. Fréquente les cavités de toutes dimensions ayant une forte hygrométrie. Chasse dans les pâtures entourées de haies hautes et denses. Milieux mixtes et présence d'eau.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Barbastelle d'Europe	Sédentaire. Fréquente les milieux forestiers ouverts, lisières et milieux agricoles avec des haies. Cavernicole en hiver, elle loge contre le bois en été, transformé ou non par l'homme.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Loutre d'Europe	Sédentaire. Inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Gîtes diurnes tranquilles et avec la présence d'un couvert végétal.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet

Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Présence observée sur les terrains du projet	Présence potentielle sur le site
	Desman des Pyrénées	Zones montagneuses bien arrosées. Rivières et torrents Pyrénéens à cours rapides, à eaux froides, permanentes, oligotrophes et bien oxygénées. Vit dans des terriers creusés dans la berge, les cavités de murs de pierres...	Non observés	Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
Reptiles	Cistude d'Europe	Zones humides. Préférence pour les étangs, mais aussi les lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eaux lents ou rapides, canaux, ... Souvent lié à la présence d'une bordure calme, plus ou moins étendue de roseaux ou de joncs, ainsi que de végétation aquatique.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
Poissons	Lamproie marine	Vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Larves présentes dans le sédiment.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
	Grande Alose	Vit en alternance en eau douce pour se reproduire et en mer, sur le plateau continental. Se reproduit sur les substrats grossiers de cailloux et galets dans les courants rapides.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
Poissons	Saumon atlantique	Frayères constituées de plages de galets ou graviers en eaux peu profondes dans les fleuves côtiers ou les grands fleuves. Œufs déposés en eaux vives. Hibernation dans les profondeurs.	Non observés	Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
	Bouvière	Présente en milieux calmes dans les lacs, étangs, eaux stagnantes ou peu courantes. Eaux claires et peu profondes sablo-limoneuses.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
	Barbeau truité	Présence dans le pourtour méditerranéen, dans les eaux oxygénées et fraîches. Vit généralement dans les eaux de moyenne altitude (à plus de 200m).		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
	Lamproie de Planer	Légères migrations amont vers les sites propices à la reproduction. La larve vit enfouie dans la vase. L'adulte vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassins et les ruisseaux.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet

Type	Nom commun	Habitats préférentiels	Présence observée sur les terrains du projet	Présence potentielle sur le site
	Chabot commun	Vit dans les rivières et les fleuves au fond rocailleux, mais se trouve aussi sur les fonds caillouteux des lacs. Espèce sensible à la qualité des eaux.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
	Toxostome	Poisson d'eau douce grégaire qui se nourrit essentiellement d'algues. Vit en bancs sur les fonds de galets des eaux vives.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
Invertébrés	Lucane Cerf-volant	Les larves et les nymphes grandissent dans les souches et arbres mourants. Les adultes sont volants et se trouvent dans les habitats présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant.	Non observés	Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Grand Capricorne	Les stades larvaires et nymphaux vivent dans les anfractuosités et les blessures des arbres. Espèce principalement de plaine, dans tous types de milieu comportant des chênes relativement âgés. Les adultes sont volants.		Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet
	Écrevisse à pieds blancs	Espèce aquatique des eaux douces pérennes. Présente dans les cours d'eau au régime hydraulique varié et dans les plans d'eau. Nécessite une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, neutre à alcaline. Vit dans les milieux riches en abris variés.		Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet
Invertébrés	Cordulie à corps fin	Libellule vivant dans les rivières calmes aux eaux profondes et bordées d'arbres, parfois les lacs ou les ripisylves.	Non observés	Site potentiellement survolé par cette espèce. Concerné par le projet

Le projet n'est pas concerné par un habitat NATURA 2000. Certaines espèces d'avifaune peuvent potentiellement être observées sur le site, mais aucune ne se reproduit dans ce type de milieu ni n'est susceptible de le coloniser.

Le projet n'aura aucune incidence sur la zone NATURA 2000 la plus proche, ce d'autant que le facteur pénalisant potentiel (risque de pollution des eaux) est traité dans le cadre du projet au travers d'une imperméabilisation des zones susceptibles de recevoir des effluents et d'une gestion systématique des eaux de ruissellement et des eaux usées.

4 Conclusion

Le projet est éloigné de toute zone Natura 2000 et n'aura aucune incidence sur des milieux ou des espèces protégées.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Saint Amadou

Signature :

Le (date) : 30 juin 2018